



ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Date-limite : 31 mars 2019

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les 79 député.e.s européen.ne.s représentant la France au Parlement européen.

Pour la première fois cette année, la date-limite d'inscription sur les listes électorales pour voter est fixée à **un mois avant le scrutin**, c'est-à-dire avant le **dimanche 31 mars inclus**.

En cas de déménagement, même dans Paris, pensez à vérifier que vous n'ayez pas été radié.e des listes électorales.





Suis-je inscrit.e sur les listes électorales à Paris ?

Je vérifie sur verification-listes-electorales.paris.fr

Je souhaite m'inscrire sur les listes électorales à Paris.

Je fais ma demande :

En mairie
d'arrondissement



Par internet



www.service-public.fr

Par courrier



au service chargé des
élections de la mairie
d'arrondissement

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Je ne serai pas à Paris le 26 mai.

Je donne procuration !

Vous pouvez donner procuration à toute personne inscrite sur les listes électorales à Paris (peu importe son arrondissement).

Le mandant doit se présenter en personne avec une pièce d'identité, au choix :

- dans un **commissariat** ou une **gendarmerie** (partout en France) ;
- au **tribunal d'instance** de son domicile ou de son lieu de travail.

Il n'est pas nécessaire d'être accompagné.e de la personne qui reçoit la procuration .



Rejoignez le Parti Socialiste !

www.adherer.net | www.parti-socialiste.paris

PS Paris | 150, avenue Daumesnil, 75012 Paris